

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, LE 28 SEPTEMBRE 2017, À 16 H 45.

Ordre du jour

1. Aménagement du sous-sol – 132, boulevard Antonio-Barrette – soumissions – adjudication – autorisation
 2. Structure administrative du personnel cadre – modification
 3. 132, boulevard Antonio-Barrette – local au sous-sol – location
 4. Nomination de voies publiques – rues Denise-Cloutier-Bergeron, Pierrette-Desjardins et des Affaires
 5. Lot 6 089 742 – IGA – vente d'une parcelle de terrain
 6. Lot 5 380 914 – acquisition – mandat
 7. Assurance collective des employé(s) municipaux – soumissions – adjudication
 8. Pavage – avenues des Hêtres et des Cyprès – soumissions – adjudication – autorisation
 9. Prolongement des infrastructures dans le secteur industriel – travaux de laboratoire – mandat – autorisation
 10. Réfection de pavage sur une section de l'avenue Pierre et sur les rues Chevrette, Bertrand et Arnault – Excavation Normand Majeau inc. – certificat de paiement no 3 « Acceptation finale »
 11. Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs – segment de l'avenue des Champs-Élysées – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 4 « Acceptation provisoire »
 12. Bouclage du réseau d'aqueduc – secteur de développement domiciliaire du domaine des Prés et rang Sainte-Julie – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 1
 13. Beaudoin Hurens – honoraires
- Études de PIIA :
14. projet de nouvelles enseignes – 559C, route 131
 15. projet de nouvelles enseignes – 357, boulevard Antonio-Barrette
 16. projet d'aménagement de stationnement – 40, rang de la Deuxième-Chaloupe
 17. projet d'aménagement de stationnement – 481, route 131
18. Fête de quartier – avenue des Cormiers – autorisation
 19. Gestion des matières résiduelles – calendrier des collectes 2018 – approbation
 20. Stabilisation d'un cours d'eau – chemin de la Rivière – soumissions – adjudication – autorisation
 21. MEC Consultants inc. – honoraires
 22. Embauche – accompagnements parascolaires
 23. Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche
 24. Ski et planche à neige – Val Saint-Côme
 25. Centre des arts – première exposition
 26. Résolution numéro 539-08-2017 – amendement

Sont présents :

monsieur Alain Larue, maire

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Alain Larue déclare la séance spéciale ouverte à 16 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

609-09-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

1. Aménagement du sous-sol – 132, boulevard Antonio-Barrette – soumissions – adjudication – autorisation

Madame Suzanne Dauphin étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, elle s'abstient de participer aux délibérations.

610-09-2017

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux d'aménagement du sous-sol du 132, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE l'ouverture publique des soumissions est prévue le 2 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE le contrat pour les travaux d'aménagement du sous-sol du 132, boulevard Antonio-Barrette, soit adjugé au soumissionnaire qui aura déposé la plus basse soumission conforme;

QUE la dépense découlant de ce contrat soit financée à même la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel prévue au règlement numéro 1135-2015;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à la recommandation de l'architecte responsable de l'appel d'offres;

QUE le rapport d'analyse des soumissions soit déposé lors de la prochaine séance du conseil municipal;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

2. Structure administrative du personnel cadre – modification

611-09-2017

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 156-04-2016, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté un document établissant la Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre;

ATTENDU QUE ce document et l'organigramme qui en découle ont été amendés aux termes des résolutions numéros 153-03-2017 et 545-09-2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le document de structure administrative et l'organigramme qui en fait partie intégrante afin de créer et de modifier certains postes et d'intégrer des principes directeurs et des modalités d'évolution dans une classe salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le nouvel organigramme établissant la structure administrative du personnel cadre tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE modifier l'article 2 du document de structure administrative de la façon suivante :

- d'abroger l'article 2.14 – Coordonnateur du Service de développement culturel – classe 6
- d'ajouter l'article 2.16 – Directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs – classe 4

D'abroger l'article 4 du document de structure administrative et de le remplacer par les dispositions contenues dans le document « Évolution dans les classes salariales des employés cadres – Principes directeurs et modalités d'application » préparé par monsieur André Mayer, consultant en développement organisationnel, en septembre 2017;

DE modifier l'article 5 du document de structure administrative pour tenir compte de la création ou de la modification des fonctions et responsabilités de certains postes cadre, à savoir :

- d'abroger l'article 5.6 – Coordonnateur du Service de développement culturel – et de le remplacer par :
 - nouvel article 5.6 Directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs

QUE la description des fonctions et responsabilités de ce nouveau poste soit intégrée au document de structure administrative tel que soumise au conseil municipal;

QUE monsieur Gino Latendresse agisse à titre de directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, au salaire fixé au minimum de la classe 4.

3. 132, boulevard Antonio-Barrette – local au sous-sol – location

Madame Suzanne Dauphin étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, elle s'abstient de participer aux délibérations.

612-09-2017

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QU'un local de 710 pieds carrés situé au sous-sol de l'hôtel de ville au 132, boulevard Antonio-Barrette, soit mis à la disposition de l'Ensemble Traditionnel La Foulée au tarif de location en vigueur pour tous les locaux du bâtiment des organismes;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, un bail établissant les modalités de location.

4. Nomination de voies publiques – rues Denise-Cloutier-Bergeron, Pierrette-Desjardins et des Affaires

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

613-09-2017 **5. Lot 6 089 742 – IGA – vente d'une parcelle de terrain**

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de vendre à 9153-3547 Québec inc. le lot numéro 6 089 742, contigu à son immeuble, au prix de 27 154,62 \$, lequel prix inclut les frais d'arpentage;

QUE l'acquéreur assume les frais notariés découlant de ladite vente;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

614-09-2017 **6. Lot 5 380 914 – acquisition – mandat**

ATTENDU QU'Hydro-Québec offre de céder à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le lot 5 380 914, lequel représente une emprise de rue municipalisée;

ATTENDU QUE la Ville est disposée à acquérir ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte d'acquérir d'Hydro-Québec le lot 5 380 914, du Cadastre du Québec, pour la somme nominale de 1 \$;

QU'un mandat est accordé à Me Robert Gagnon, notaire, pour la rédaction de l'acte de transfert du lot précité;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

615-09-2017 **7. Assurance collective des employé(s) municipaux – soumissions – adjudication**

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux assurances collectives des employé(e)s de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée et ouverte publiquement le 18 septembre 2017, à savoir :

UV Mutuelle	11 772,02 \$ mensuellement, taxes incluses
-------------	--

ATTENDU QUE monsieur Michel Taillefer, président de GFMD assurance collective, a procédé à l'analyse de la soumission reçue et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 25 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adjuger à UV Mutuelle le contrat pour les assurances collectives des employé(e)s de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies selon les options 1, 3-4, 5 et 6 proposées, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 11 772,02 \$ mensuellement, taxes incluses;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que monsieur Carol Henri, directeur général, et/ou en son absence ou incapacité, madame Marie-Andrée Breault, directrice générale intérimaire, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

8. Pavage – avenues des Hêtres et des Cyprès – soumissions – adjudication – autorisation

616-09-2017

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de pavage sur les avenues des Hêtres et des Cyprès;

ATTENDU QUE l'ouverture publique des soumissions est prévue le 2 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE le contrat pour les travaux de pavage sur les avenues des Hêtres et des Cyprès soit adjugé au soumissionnaire qui aura déposé la plus basse soumission conforme;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à la recommandation de l'ingénieur responsable de l'appel d'offres;

QUE le rapport d'analyse des soumissions soit déposé lors de la prochaine séance du conseil municipal;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

9. Prolongement des infrastructures dans le secteur industriel – travaux de laboratoire – mandat – autorisation

617-09-2017

ATTENDU QUE des prix ont été demandés en ce qui a trait aux divers travaux de laboratoire liés au projet de prolongement des infrastructures dans le secteur industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE les services municipaux soient autorisés à analyser les prix reçus et à adjuger le mandat pour les divers travaux de laboratoire liés au projet de prolongement des infrastructures dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au soumissionnaire qui aura déposé la plus basse soumission conforme.

10. Réfection de pavage sur une section de l'avenue Pierre et sur les rues Chevrette, Bertrand et Arnault – Excavation Normand Majeau inc. – certificat de paiement no 3 « Acceptation finale »

618-09-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Excavation Normand Majeau inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection de pavage d'une section de l'avenue Pierre et sur les rues Chevrette, Bertrand et Arnault;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Francis Lacasse, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 « Acceptation finale » et en recommande le paiement dans sa lettre du 27 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Excavation Normand Majeau inc. la somme de 7 771,76 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1139-2015.

11. Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs – segment de l'avenue des Champs-Élysées – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 4 « Acceptation provisoire »

619-09-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs d'un segment de l'avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Éric Fournier, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 4 « Acceptation provisoire » et en recommande le paiement dans sa lettre du 27 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE payer à Généreux construction inc. la somme de 23 547,95 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1170-2017.

12. Bouclage du réseau d'aqueduc – secteur de développement domiciliaire du domaine des Prés et rang Sainte-Julie – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 1

620-09-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du bouclage du réseau d'aqueduc dans le secteur de développement domiciliaire du domaine des Prés et le rang Sainte-Julie;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Francis Lacasse, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 27 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE payer à Généreux construction inc. la somme de 134 727,28 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1149-2016.

13. Beaudoin Hurens – honoraires

621-09-2017

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Beaudoin Hurens pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Suzanne Dauphin et unanimement résolu :

DE payer à Beaudoin Hurens les honoraires professionnels totalisant 21 785,43 \$, soit :

Réfection du pavage des avenues des Cyprès (phase 1) et des Hêtres telle que décrétée au règlement numéro 1116-2015	8 968,05 \$
Étude pour la relocalisation d'un cours d'eau se rapportant au projet de prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel tel que décrété au règlement numéro 1107-2014	1 205,07 \$
Estimation budgétaire du boulevard Firestone	1 339,29 \$
Élaboration d'un rapport se rapportant aux débordements des eaux usées sur l'ensemble du réseau d'égout sanitaire prairiquois	1 471,68 \$
Bouclage du réseau d'aqueduc (rang Sainte-Julie) tel que décrété au règlement numéro 1149-2016	8 801,34 \$

Études de PIIA :

14. projet de nouvelles enseignes – 559C, route 131

622-09-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 5 663 659 et situé au 559C, route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de nouvelles enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 5 663 659 et situé au 559C, route 131, ayant pour objet de nouvelles enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit aux conditions suivantes :

- que les enseignes murales soient acceptées telles que présentées aux plans déposés;
- que l'enseigne sur poteau soit acceptée telle que présentée aux plans déposés, mais, étant donné que les enseignes sur poteaux doivent être en harmonie, par leur intégration et leur implantation, avec les enseignes des commerces voisins, que le permis ne soit délivré que lors du retrait de la structure désuète en forme de « comble de toit » surplombant ladite enseigne.

15. projet de nouvelles enseignes – 357, boulevard Antonio-Barrette

623-09-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 726 et situé au 357, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de nouvelles enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 726 et situé au 357, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de nouvelles enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit.

16. projet d'aménagement de stationnement – 40, rang de la Deuxième-Chaloupe

624-09-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 5 504 880 et situé au 40, rang de la Deuxième-Chaloupe;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'aménagement du stationnement dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 5 504 880 et situé au 40, rang de la Deuxième-Chaloupe, ayant pour objets l'aménagement du stationnement ainsi que l'aménagement des allées d'accès menant aux aires de stationnement, lesquels devant communiquer avec la rue directement ou par un passage privé conformément au règlement de zonage.

625-09-2017

17. projet d'aménagement de stationnement – 481, route 131

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 888 et situé au 481, route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'aménagement du stationnement dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 888 et situé au 481, route 131, ayant pour objets l'aménagement du stationnement ainsi que l'aménagement des allées d'accès menant aux aires de stationnement, lesquels devant communiquer avec la rue directement ou par un passage privé conformément au règlement de zonage.

18. Fête de quartier – avenue des Cormiers – autorisation

Ce point est retiré de la présente séance.

19. Gestion des matières résiduelles – calendrier des collectes 2018 – approbation

626-09-2017

ATTENDU QUE le calendrier des collectes 2018 a été présenté par la MRC de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver le calendrier des collectes des matières résiduelles 2018 tel que déposé.

20. Stabilisation d'un cours d'eau – chemin de la Rivière – soumissions – adjudication – autorisation

627-09-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix pour les travaux de stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière;

QUE le contrat pour ces travaux soit adjugé au soumissionnaire qui aura déposé la plus basse soumission conforme;

QUE le rapport d'analyse des offres soit déposé lors d'une prochaine séance du conseil municipal;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

628-09-2017

21. MEC Consultants inc. – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de MEC Consultants inc. relativement au cours d'eau Régis situé dans son secteur industriel et que cette dernière produit ses notes d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE payer à MEC Consultants inc. les honoraires professionnels totalisant 7 250,98 \$, imputables au règlement numéro 1107-2014, soit :

Facture numéro 1226 (demande de CA 22)	4 684,16 \$
Facture numéro 1235 (avis technique)	215,58 \$
Facture numéro 1244 (demande de CA 22)	2 351,24 \$

629-09-2017

22. Embauche – accompagnements parascolaires

ATTENDU la recommandation du 22 septembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, en ce qui a trait à l'accompagnement des enfants inscrits aux différentes activités de la programmation de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de Annie-Kim Laramée et Margerie Lafrenière, à titre d'étudiantes, pour assurer la surveillance et l'animation pour les cours parascolaires, au salaire prévu pour un poste d'étudiant.

630-09-2017

23. Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures et de fixer leur rémunération pour la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, recommande, dans sa note datée du 22 septembre 2017, de majorer de 2,25 % la rémunération des responsables de l'entretien des patinoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures pour la saison 2017-2018 et de fixer leur rémunération, tel que ci-après :

<u>PATINOIRES</u>	<u>RESPONSABLE ET RÉMUNÉRATION</u>
Dominique-Savio	monsieur Bernard Garneau 754,24 \$
Notre-Dame Est	monsieur André Lefebvre 1 045,06 \$
Bertrand	madame Solange Lefebvre 754,24 \$
Bocage – parc Alain Larue (patinoire et promenade)	monsieur Bernard Garneau 2 788,99 \$
Riverain – parc Jean-François Arnault	monsieur Pascal Vincent 1 045,06 \$
Parc des Jonquilles	monsieur Michel Boisjoly 754,24 \$
Parc Amable-Chalut	monsieur Pascal Joly 1 167,28 \$
Patinoire des Cormiers	monsieur Bernard Garneau 754,24 \$

24. Ski et planche à neige – Val Saint-Côme

631-09-2017

ATTENDU la recommandation du 20 septembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, en ce qui a trait à l'activité de ski et planche à neige offerte aux adolescents et adolescentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE renouveler, pour l'hiver 2018, l'activité de ski et planche à neige, le samedi à Val Saint-Côme, aux conditions suivantes :

Début : 6 janvier 2018
 Durée : 8 samedis
 Coût : 200 \$ (résidents de Notre-Dame-des-Prairies)
 400 \$ (résidents extérieurs)
 À la journée 30 \$ (résidents de Notre-Dame-des-Prairies)
 55 \$ (résidents extérieurs s'il reste des places dans l'autobus)
 Billet seulement : 27 \$
 Autobus seulement : 20 \$
 Maximum 55 passagers

D'autoriser l'embauche du personnel nécessaire à la tenue de cette activité.

25. Centre des arts – première exposition

632-09-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE retenir les services de messieurs Jason Arsenault et Gaétan Paré pour organiser la première exposition au Centre des arts et des loisirs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de façon « clé en main »;

QU'un budget de 15 000 \$ soit consenti à cet événement;

QUE cette dépense soit financée à même une affectation de la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel prévue au règlement numéro 1135-2015;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

633-09-2017

26. Résolution numéro 539-08-2017 – amendement

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 539-08-2017 aux termes de laquelle la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a autorisé la conclusion d'une entente de promoteur avec 2626-0869 Québec inc.;

ATTENDU QU'il aurait plutôt fallu lire « avec 9358-8903 Québec inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE modifier la résolution numéro 539-08-2017 en remplaçant toutes les références à 2626-0869 Québec inc. par 9358-8903 Québec inc.

634-09-2017

Levée de la séance

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 17 h 22.

Sylvie Malo
Greffière

Alain Larue
Maire